



MOTO-CLUB:	N° D'ÉPREUVE FFM :
E-MAIL:	DATE:
TÉLÉPHONE:	LIEU:
ORGANISATEUR TECHNIQUE:	

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable -	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
				☐ Solo ☐ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				□ Solo □ Equipage de pilotes
				☐ Solo ☐ Equipage depilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais. Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024CROSS-COUNTRY

VISA DE LA FFM

DATE : Numéro :

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

	•	•				
	icences	2	ıa	m	rnaa	•
_	icences	а	ıa	JOU	11166	

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON ☐ OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

reconnue fondée.		
ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION		
Nom du responsable médical		
Nombre de secouristes	Nombre d'ambulance(s)	
Hôpital le plus proche	Temps de trajet (en min)	
ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE		
Accès :	Caractéristiques :	
Nom du site	Longueur du circuit	
Adresse	Largeur minimum de la piste	
	Nombre d'OCP ** *Officiels Commissaires de Piste	
✓ relief naturel du terrain	CAPACITÉ MOTO: CAPACITÉ QUAD:	
✓ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)* * en nombre retreint et facilement contournables	(maximum 30 par km) (maximum 30 par km)	
Des spéciales, type enduro, sont prévues pour déterminer l'ordre d'entre	ée en grille des pilotes : NON OUI, nombre :	
 Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Ciplan d'accès et le plan du site doivent être annexés au En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière 	présent règlement.	

VISA DE LA LIGUE

DATE:



MOTO-CLUB:	
DATE:	
LIEU:	



HEURE DE DEBUT	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
			•



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB:			
DATE:			
LIEU:			

	<i>LIEU :</i>				
HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE	